

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

N°2020 - 015

Finance – Réaménagement et sécurisation du complexe sportif auprès du Conseil départemental du Loiret – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 27 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Céline JUNGES – GIRLANDA, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

Excusés : Anne d'AUX, Nathalie GUILLOTEAU et Laurent JUTIGNY.

Pouvoirs : Anne d'AUX à Pascal FOULON, Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Laurent JUTIGNY à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

N°2020-015

Finance – Réaménagement et sécurisation du complexe sportif auprès du Conseil départemental du Loiret
Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°2019-075 en date du 6 décembre 2019 relative au projet de réaménagement et sécurisation du complexe sportif avait pour objet d'adopter ce projet ainsi que de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental du Loiret.

Il est également proposé un plan de financement permettant d'affiner l'estimation financière du projet.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Réaménagement et sécurisation du complexe sportif	100 000 € HT	CD 45	20 000 €
		PETR LOIRE BEAUCE	25 000 €
		FAFA	5 000 €
		Autofinancement	50 000 €

2. autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

07 FEV. 2020


Le Maire
Frédéric CUILLERIER.

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

10 FEV. 2020


Alexandra DIE-BOUGARD.